

**Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé de Poitou-Charentes**

AVIS DE PUBLICATION

DU PROJET REGIONAL DE SANTE DE POITOU-CHARENTES

Le projet régional de santé de la région Poitou-Charentes a été arrêté dans sa version définitive le 15 décembre 2011

Le projet régional de santé de Poitou-Charentes est constitué :

- d'un plan stratégique régional de santé fixé par l'arrêté n°2011/ 1915 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un schéma régional de prévention fixé par l'arrêté n°2011/1916 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un schéma régional de l'organisation des soins fixé par l'arrêté n°2011/1917 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un schéma régional de l'organisation médico-sociale fixé par l'arrêté n°2011/1918 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un schéma régional des systèmes d'information en santé fixé par l'arrêté n°2011/1919 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un schéma régional des ressources humaines en santé fixé par l'arrêté n°2011/1920 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un programme de développement de la télémédecine fixé par l'arrêté n°2011/1921 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis fixé par l'arrêté n°2011/1922 en date du 15 décembre 2011 ;
- d'un programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie fixé par l'arrêté n°2011/1199 du 30 août 2011
- d'un programme régional de gestion du risque fixé par l'arrêté n°2011/515-1 du 30 juin 2011 ;

Fait à Poitiers,

Le Directeur Général



François-Emmanuel BLANC